



## **Communauté d'agglomération: des services rouvrent au public dès le 4 mai et les déchèteries accessibles sur rendez-vous!**

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay s'apprête à rouvrir certains services au public dès le 4 mai ; le siège de la collectivité et le service urbanisme ouvrent leurs portes lundi.

Autre service très attendu ; les 4 déchetteries de la Communauté d'agglomération s'apprêtent à rouvrir aux usagers dès le 5 mai. Pour y accéder, il faudra s'armer encore un peu de patience, car l'accès sera encore fortement restreint, afin de respecter les mesures barrières réglementaires. Il faudra au préalable, prendre rendez-vous sur une plateforme en ligne accessible sur le site internet de la Communauté d'agglomération. L'inscription préalable permettra ainsi de limiter les files d'attente au bénéfice des usagers.

### **Des services de l'Agglomération rouvrent au public dès le 4 mai**

- **Le siège de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay situé place de la Libération** rouvre ses portes au public à compter du 4 mai, aux horaires habituels : 8h30 à 12h et de 14h à 17h tous les jours.
- **Le service urbanisme**, basé au siège de la Communauté d'agglomération, ouvrira également au public dès le 4 mai, du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Toutes les mesures barrières seront mises en place pour accueillir le public.

### **Les 4 déchèteries de la Communauté d'agglomération rouvrent sur rendez-vous dès le 5 mai**

Suite au confinement, les déchèteries ont été fermées au public le 15 mars. Pour répondre à la continuité d'activité de certains professionnels, la déchèterie du Puy-en-Velay a été rouverte aux professionnels à partir du 1<sup>er</sup> avril, les lundi, mercredi et vendredi après-midi.

Face à la demande croissante des usagers d'accéder aux déchèteries pour évacuer leurs déchets verts et encombrants principalement, la Communauté d'agglomération a décidé de rouvrir les déchèteries de Polignac, Sanssac-L'Église, Saint Germain-Laprade et Le Puy-en-Velay aux usagers des 28 communes, en mode restreint.

Afin de répondre aux contraintes sanitaires imposées par l'épidémie de COVID 19, l'accès se fera uniquement sur rendez-vous, avec l'accueil de 4 véhicules maximum par site, par tranche de 20 minutes maximum sur site. L'inscription préalable permettra ainsi de limiter les files d'attente au bénéfice des usagers.

Pour répondre à la forte demande des usagers et malgré les contraintes importantes de mobilisation des personnels sur cette période de reprise, la collectivité a fait le choix également d'étendre les plages horaires des déchèteries.

Pour le mois de mai, les déchèteries seront ouvertes du mardi au samedi de 8h40 à 12h40 et de 13h20 à 18h40, excepté sur la déchèterie du Puy-en-Velay, où les plages du mercredi et du vendredi de 13h20 à 18h40 seront réservées dans un premier temps aux professionnels inscrits auprès du service.

## **Prendre rendez-vous obligatoirement pour se rendre en déchèterie**

Les particuliers devront prendre rendez-vous sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : [agglo-lepuyenvelay.fr](http://agglo-lepuyenvelay.fr)

La prise de rendez-vous sera limitée à un seul rendez-vous par semaine et par foyer, par tranche de 20 minutes, sur la base de 2m<sup>3</sup> maximum de déchets déposés, afin de favoriser l'accès au plus grand nombre. **A noter que l'apport de mobilier (literie, meuble de rangement, assise, etc) est interdit jusqu'à nouvel ordre puisque la filière de traitement est à l'arrêt.**

Cette inscription sera validée par la réception par email d'une attestation qui devra être présentée impérativement au gardien à l'arrivée sur le site, 5 minutes avant l'heure du rendez-vous.

L'utilisateur disposera de 20 minutes maximum pour vider ses déchets en respectant les consignes sanitaires et les gestes barrières ; il devra également se munir de ses propres outils (pelle, balai) nécessaires au déchargement de ses déchets.

Toute personne arrivant en déchèterie sans rendez-vous se verra systématiquement refuser l'accès ; en cas de problème les services de police seront avertis et la Communauté d'agglomération se réserve le droit d'engager des poursuites.

Cette reprise n'est possible que par la mobilisation des prestataires et des filières d'évacuation et de traitement des déchets malgré les conditions difficiles du moment, notamment la mobilisation importante des agents d'EMMAÛS ENVIRONNEMENT qui assurent le gardiennage des sites.

### **Consignes à respecter :**

- 1. **Prendre rendez-vous obligatoirement** sur le site internet : [www.agglo-lepuyenvelay.fr](http://www.agglo-lepuyenvelay.fr) / collecte des déchets.

Lors de l'inscription, renseigner l'immatriculation du véhicule accédant sur le site.

**La validation du rendez-vous n'est effective qu'à la réception d'un mail de confirmation d'infotri comportant l'attestation rendez-vous déchèterie.**

Cette attestation est à présenter au gardien dès l'arrivée sur site.

- 2. **Un seul accès par foyer et par semaine**, pour un volume maximal de 2m<sup>3</sup> par accès. L'accès est limité à une personne par véhicule (sauf exception pour les objets encombrants). Interdiction d'apporter du mobilier, tant que cette filière de traitement est à l'arrêt.

- 3. En amont de l'accès en déchèterie, **préparer et optimiser son chargement en fonction des flux de déchets** afin de réduire sa présence sur site.

- 4. **Respecter impérativement l'horaire fixé pour le rendez-vous, présenter l'attestation de rendez-vous au gardien et limiter la présence sur le site à 20 minutes maximum.**

**Bon à savoir : pour vous rendre à la déchetterie, en cette période de confinement, il faut cocher la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité » sur votre attestation de sortie.**

Le gardien peut refuser l'accès en déchèterie si les consignes d'accès ne sont pas respectées.

Pour tout renseignement, contacter le CTD au 04 71 04 37 30.